

---

## Métiers de la création musicale

---

Annexe de l'arrêté du 15 janvier 2010 complétant l'annexe de l'arrêté du 1er février 2008 relatif au diplôme national supérieur professionnel de musicien et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme (arrêté publié au J.O n° 40 du 17 février 2010).

### **I - Contexte du métier**

#### **1. Définition**

Les métiers de la création musicale font appel aux notions d'auteur, de créateur. Ils supposent un acte par lequel une œuvre est créée ou bien par lequel un apport personnel est amené à enrichir et renouveler une œuvre déjà existante.

Ces métiers relèvent historiquement des domaines de la composition, de l'arrangement et de l'orchestration. Bien que ces situations professionnelles soient identifiées et lisibles aujourd'hui, on assiste à une redéfinition des contours de ces métiers du fait de nouvelles formes d'expression telles que la composition électroacoustique, la musique d'application, les installations et les technologies audio-numériques. Par exemple l'activité de *sound designer* peut autant prétendre à une reconnaissance dans les métiers de la création que dans les métiers techniques du spectacle vivant.

Le compositeur conçoit et réalise une œuvre musicale pouvant utiliser des voix, des instruments, des sons, des dispositifs mixtes, informatiques, électroacoustiques, électroniques.

Sa composition peut appartenir à différents champs musicaux liés au patrimoine ou/et à ceux émergeant aujourd'hui.

L'arrangeur, l'orchestrateur transforment une œuvre musicale préexistante. L'orchestrateur transpose une composition vers d'autres nomenclatures instrumentales, vocales et d'autres dispositifs, l'arrangeur la retravaille pour une application particulière, éventuellement dans sa forme. Chacun, en donnant une autre « enveloppe » à la création originelle, fait œuvre de « re-création », laquelle peut (si elle remplit les conditions posées par la propriété littéraire et artistique) être qualifiée d'œuvre dérivée (ou composite). Un arrangeur est le plus souvent également orchestrateur. Ces deux fonctions peuvent toutefois être différenciées.

Ces métiers de la création musicale impliquent une capacité d'adaptation et d'écoute pour répondre à des commandes précises dans un temps donné, parfois court. Au niveau de qualification visé, ils nécessitent une culture musicale approfondie ainsi que des connaissances solides dans le maniement des instruments et des techniques d'écriture et d'orchestration. La pratique d'un instrument ainsi qu'une formation de base en direction d'orchestre sont des atouts supplémentaires.

## 2. Types de structures et domaines concernés par le métier

Le compositeur, l'arrangeur ou l'orchestrateur effectuent l'essentiel de leur activité à leur domicile, à la table ou à un équipement audionumérique. Elle peut toutefois s'exercer dans des lieux spécifiques : salle de concert, studio de création, studio d'enregistrement, théâtre, plateau de télévision, scène de cabaret...

Les temps de travail sont liés à la programmation des enregistrements ou des spectacles, ce qui peut impliquer des horaires liés au travail de nuit et/ou de fin de semaine. L'exercice de l'activité occasionne souvent des déplacements, parfois à l'étranger.

Ce type d'emplois se retrouve également dans les secteurs du multimédia et des musiques actuelles (publicité, cinéma, jeux vidéos,...). En outre, les milieux de la danse, du cinéma, du multimédia, du théâtre, du cirque et de la publicité font souvent appel à des compositeurs et des arrangeurs pour réaliser la musique nécessaire à leur production artistique.

L'évolution technologique introduit l'utilisation de l'électronique et de l'informatique dans de nombreux champs musicaux. Les musiques de films et d'application représentent un volume d'activité important pour ces professions ; les arts plastiques et les arts numériques apparaissent comme des domaines d'activités émergents.

## 3. Conditions d'exercice de la profession

Le Code de la propriété intellectuelle (CPI) attribue à l'auteur d'une œuvre de l'esprit qui remplit les conditions de forme et d'originalité requises des prérogatives de droit moral et des droits patrimoniaux. Ces deux notions constituent les deux facettes de la définition du droit d'auteur en France. C'est une spécificité de la conception française qui n'existe pas de la même façon dans les pays anglo-saxons.

Le droit moral est défini à l'article L. 121-1 du CPI, qui précise que : « *L'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre.* ». Ce droit est attaché à la personne de l'auteur ; il tend à conserver et défendre son œuvre et sa personne dans les rapports avec les tiers qui sont les utilisateurs de l'œuvre. Il comporte quatre branches :

- ❖ le droit de divulgation (art. 121-2 CPI) : le droit de communiquer l'œuvre au public est décidé par l'auteur seul, dans des conditions qu'il choisit. Cependant, cette prérogative s'épuise lors de son premier exercice,
- ❖ le droit de paternité : l'auteur a droit au respect du lien de filiation entre lui et son œuvre,
- ❖ le droit de respect de l'œuvre (art. 121-1 CPI) : l'auteur peut s'opposer à toute dénaturation matérielle de son œuvre et/ou de l'esprit de celle-ci,
- ❖ le droit de repentir (art. L. 121-4 CPI) : l'auteur peut, sous certaines conditions, retirer l'œuvre du circuit commercial, même après sa divulgation.

Enfin, selon l'article L. 121-1 al. 2 du CPI, le droit moral est perpétuel, imprescriptible et inaliénable. Ainsi, il ne peut pas être cédé et il peut être exercé par l'auteur lui-même ou par ses ayants droit, sans limitation de durée.

Il existe par ailleurs des droits patrimoniaux, qui eux sont cessibles, et portent sur l'exploitation de l'œuvre.

Dans cette catégorie de droits, on distingue principalement :

- ❖ le droit de reproduction : ce droit comprend la possibilité que l'auteur a d'autoriser la copie de tout ou d'une partie de son œuvre et de fixer les modalités de cette copie,
- ❖ le droit de représentation : par ce droit, l'auteur peut donner son autorisation à la représentation ou à l'exécution publique de son œuvre.

Ces droits peuvent faire l'objet d'une cession. Ces droits, qui font partie du patrimoine de l'auteur, permettent à celui-ci de retirer le bénéfice économique de l'exploitation de son œuvre : ils ouvrent droit à rémunération proportionnelle aux recettes d'exploitation.

Il existe deux types de rémunération :

- ❖ une rémunération directe des auteurs qui consiste à obtenir des revenus directs, en général par le paiement des consommateurs, ou par celui d'intermédiaires (achats de droits de télévision par les diffuseurs, part du chiffre d'affaire du diffuseur...),
- ❖ une rémunération indirecte qui consiste à s'assurer d'une remontée de revenus par divers mécanismes, par exemple à l'occasion de modification de reproductibilité (rémunération pour copie privée), pour des utilisations qui ne permettent pas un contrôle unitaire des exploitations (barème des discothèques) ou pour des biens non-rivaux par nature (télévision et radio par la redevance ou la licence légale). Cette rémunération se traduit en général par une absence de paiement direct par les consommateurs des œuvres.

Les compositeurs, arrangeurs et orchestrateurs peuvent adhérer à des sociétés de gestion collectives pour gérer leurs œuvres (SACEM, SACD et autres sociétés étrangères). D'autres formules de gestion des rémunérations d'auteurs existent par le biais de la gestion individuelle.

L'activité de créateur musical s'exerce fréquemment dans le cadre d'un contrat de commande sur la base d'une note des droits d'auteur. L'auteur peut aussi être rémunéré par honoraires.

Le créateur a également la particularité de pouvoir être rémunéré pour l'exploitation de l'œuvre par le versement des droits d'auteur ; il perçoit alors des droits au titre de la reproduction et de la représentation. Les pourcentages sont fixes et déclarés à la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) et à la Société des droits de reproduction mécanique (SDRM). Les droits de la musique créée spécialement pour une œuvre qui relève du répertoire de la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques) peuvent être gérés par cette société selon ses règles statutaires.

Dans le cas où l'auteur est également artiste interprète de son œuvre, il peut percevoir le versement de droits voisins.

La SACEM indique qu'au 31 décembre 2006, sur 119 036 créateurs sociétaires relevant de l'ensemble des domaines artistiques, 75 393 étaient compositeurs toutes esthétiques, genres et styles musicaux confondus.

Le Centre de documentation de la musique contemporaine (CDMC) comptait, quant à lui, 500 œuvres lors de son ouverture au public en 1978, il en compte aujourd'hui plus de 13 000, et 543 compositeurs vivants de nationalité française. Enfin l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (AGESSA) recense 852 compositeurs.

Les situations professionnelles des compositeurs, des arrangeurs et des orchestrateurs ne recouvrent pas des réalités identiques. Ces auteurs ont généralement le statut de travailleurs indépendants pour lesquels l'AGESSA assure la couverture sociale. La plupart d'entre eux ont toutefois un autre emploi qui leur permet d'avoir un statut social autre.

Les rémunérations sont d'un montant variable compte tenu de la nature du projet, étant rappelé que les compositeurs partagent parfois leurs missions avec une équipe et disposent dans ce cas d'une enveloppe financière partagée avec les artistes concernés.

Dans le domaine symphonique, le compositeur perçoit de la SACEM une prime à la première exécution de l'œuvre et à son premier enregistrement. Les critères de catégorie des orchestres et des lieux mais aussi de soutien à la musique contemporaine sont pris en compte dans le calcul de cette prime.

Les musiques de films sont quant à elles souvent rémunérées en fonction du nombre d'entrées. Les musiques d'application donnent lieu généralement à une cession des droits pour une période donnée et pour une utilisation particulière.

Différentes aides à la création émanant d'institutions publiques (ministère de la Culture, collectivités territoriales, établissements publics du type CNV...), des sociétés de gestion collectives (SACEM, SACD, SPEDIDAM, ADAMI...) ou d'autres institutions associations (FCM...) sont mises en place sous forme d'aides à l'écriture, bourses (ex : Beaumarchais), ... Elles peuvent bénéficier soit directement aux créateurs, soit indirectement via les producteurs et éditeurs phonographiques.

#### **4. Place dans l'organisation professionnelle**

Le compositeur peut être le responsable d'un projet ou répondre à une commande. Il répond alors à un cahier des charges contrôlé par un directeur artistique.

Aujourd'hui, il est amené à s'impliquer en privilégiant rencontres et échanges créatifs avec les interprètes, expérimentation de moyens de diffusion autres que le concert, collaboration avec d'autres disciplines artistiques ainsi que participation à la sensibilisation de nouveaux publics et à des activités pédagogiques.

Par ailleurs, la formule de la résidence, proposée par des orchestres, des conservatoires, des centres de recherche ou des collectivités territoriales, offre au compositeur la prise en charge temporaire de son travail d'écriture. Dans ce cadre, le compositeur participe à la formation et à la diffusion musicales en suivant un programme défini par l'autorité ayant retenu le projet et suivant des conditions déterminées préalablement.

L'arrangeur, l'orchestrateur travaillent en étroite collaboration soit avec le compositeur, soit dans le respect du droit moral (autorisation des ayants droit) : ils agissent en suivant un cahier des charges défini par ce dernier mais en apportant un soutien technique, un regard neuf sur l'œuvre en devenir.

Le compositeur trouve auprès de l'éditeur d'œuvres musicales un soutien au développement de sa carrière. L'éditeur a pour mission de faire connaître une œuvre musicale au plus grand nombre. Il a la charge d'éditer l'œuvre et de fournir, le cas échéant, ce que l'on appelle le « matériel d'orchestre », c'est-à-dire les parties séparées, ce que chaque instrumentiste ou chanteur a sur son pupitre lors de l'exécution de l'œuvre. Il utilise en outre ses ressources financières et ses capacités d'expertise pour faire la promotion de l'œuvre musicale dont les droits ont été cédés par le créateur afin qu'elle obtienne la meilleure visibilité/lisibilité auprès du public. Il intensifie son lien avec le compositeur à travers des contrats de préférence ou d'exclusivité. Il faut souligner la part décroissante de ce rôle traditionnel dans le processus créatif. Les compositeurs choisissent désormais fréquemment de créer leur propre entreprise d'édition, voire de production et de diffusion.

## **II - Référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification**

Nous reproduisons dans les pages suivantes le référentiel tel qu'il a été édité dans le numéro 183 du Bulletin Officiel du ministère de la Culture et de la Communication.

Plan :

### **I - Initier, porter, assumer un geste créatif**

- I a. Initier un geste créatif**
- I b. Porter un geste créatif**
- I c. Assumer un geste créatif**

### **II- Construire et s'approprier une expression musicale**

- II a. Construire son style d'expression musicale**
- II b. S'approprier une expression artistique**

### **III – Communiquer, partager**

- III a. Communiquer**
- III b. Partager**

### **IV - Enrichir ses connaissances**

- IV a. S'ouvrir aux connaissances techniques**
- IV b. S'ouvrir au monde professionnel**
- IV c. S'ouvrir à l'international**

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES			RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION		
Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<b><i>1 - Initier, porter, assumer un geste créatif</i></b>					
Initier un geste créatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se constituer et s'approprier un terreau culturel</li> <li>- Être en posture de réceptivité</li> <li>- Agir dans un processus de création</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer, susciter sa curiosité</li> <li>- Être disponible, être en éveil, être attentif à l'environnement musical et artistique en général</li> <li>- Prévoir le temps nécessaire à la fabrication de l'objet musical</li> <li>- Entrer en résonance avec des phénomènes sonores et d'autres origines</li> <li>- Entrer en résonance avec des phénomènes esthétiques et/ou scientifiques pluriels (architecture, arts plastiques, images, littérature, environnement urbain, arts de la rue, mathématiques, physique, biologie...)</li> <li>- Oser faire, s'engager</li> <li>- Faire preuve d'audace, d'inventivité</li> <li>- Faire appel à son imaginaire</li> <li>- Se laisser emporter par une idée, l'explorer, l'enrichir</li> <li>- Improviser</li> <li>- Assumer sa singularité</li> </ul>			

<b>I - Initier, porter, assumer un geste créatif (suite)</b>					
Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Porter un geste créatif	<p>- Déployer son imaginaire, explorer</p> <p>- Définir un projet compositionnel</p>	<p>- Connaître, expérimenter des dispositifs, outils et processus qui alimentent et questionnent l'imaginaire (improvisation, échanges et travail avec interprètes...)</p> <p>- Fabriquer ses propres outils, dispositifs et processus</p> <p>- Identifier le contexte dans lequel s'inscrit le projet</p> <p>- Choisir le cas échéant des partenaires extérieurs, dans les domaines artistiques ou dans d'autres domaines</p>	<p>&gt; S'approprier un outil, un dispositif, un processus</p>    <p>&gt; Évaluer le potentiel de développement des idées compositionnelles</p> <p>&gt; Repérer et mesurer la faisabilité de sa proposition</p>  <p>&gt; Choisir le cas échéant des partenaires extérieurs, dans les domaines artistiques ou dans d'autres domaines</p>	<p>Évaluation continue : présentation de l'ébauche du projet (matériaux choisis et moyens nécessaires à la mise en œuvre)</p>	<p>&gt; Appropriation des outils nécessaires à la mise en œuvre d'un projet, structuration des éléments de ce projet selon une ligne directrice préalablement établie :</p> <p><i>* pour la musique instrumentale</i>, exploration féconde d'un élément ou d'une idée musicale en soliste ou au sein d'un ensemble,</p> <p><i>* pour la musique <u>électroacoustique</u></i>, élaboration d'un dispositif adéquat d'improvisation et d'éléments de composition</p> <p><i>* pour le multimédia</i>, émergence de dispositifs permettant l'exploration d'un élément ou d'une idée musicale, l'improvisation, la composition</p> <p>&gt; Adéquation entre les moyens et l'engagement mis en œuvre, et le résultat sonore attendu (petits ensembles, écriture vocale, pièce mixte, solo)</p> <p>&gt; Adéquation entre l'idée compositionnelle et le matériau choisi</p> <p>&gt; Faisabilité de l'écriture instrumentale, vocale et/ou du dispositif électroacoustique</p> <p>&gt; Multiplicité d'implications des idées compositionnelles</p> <p>&gt; Pertinence du choix opéré</p>

<b>I - Initier, porter, assumer un geste créatif (suite)</b>					
Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Assumer un geste créatif	- Mettre en œuvre, réaliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planifier son travail</li> <li>- S'engager à titre personnel pour remplir les tâches confiées ou les tâches déterminées par son propre projet</li> <li>- Associer les partenaires extérieurs éventuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Planifier son travail</li> <li>&gt; Maîtriser les codes d'écriture de son champ musical</li>   <li>&gt; Prendre en compte les exigences liées à la participation de partenaires extérieurs</li> </ul>	Évaluation continue et terminale	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Suivi de la planification</li> <li>&gt; Précision et clarté des indications techniques, graphiques, ...</li> <li>&gt; Adéquation entre la production réalisée et le projet défini</li> </ul>
	- Mettre un terme, finaliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les outils nécessaires à l'aboutissement d'un projet</li>   <li>- Mettre l'œuvre à l'épreuve de la répétition, de l'exécution et éventuellement l'adapter</li> <li>- Mettre l'œuvre à l'épreuve de la réalisation de la maquette</li>   <li>- Adapter le projet compositionnel à une variété de supports et de destinations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Produire un support final permettant de jouer l'œuvre : conducteur et matériel, descriptif du dispositif électroacoustique, fiche technique...</li>   <li>&gt; Mettre l'œuvre à l'épreuve de la répétition, de l'exécution et éventuellement l'adapter</li>   <li>&gt; Produire au moins une œuvre sous forme de 2 nomenclatures ou de 2 supports différents ou à 2 destinations différentes</li> </ul>	Évaluation continue et terminale	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Opérabilité de l'objet</li> <li>&gt; Lisibilité de la gravure</li> <li>&gt; Réactivité et capacité de résolution d'éventuels problèmes</li>   <li>&gt; Cohérence et qualité de l'adaptation</li> </ul>
	- Revendiquer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider l'œuvre</li> <li>- Repérer les éléments nouveaux qui n'étaient pas programmés au démarrage du projet</li> <li>- Analyser le processus de création et en identifier les étapes</li> <li>- Situer l'œuvre dans son cadre définitif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Proposer un regard critique sur l'œuvre terminée et sa production</li> </ul>	Évaluation continue et terminale	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Repérage des écarts notables intervenus au cours de la production</li> <li>&gt; Évaluation détaillée de l'interprétation de l'œuvre et mise en perspective avec l'idée originale</li> </ul>



II - Construire et s'approprier une expression musicale					
Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Construire son style d'expression musicale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les langages et styles musicaux et artistiques</li>   <li>- Approfondir la connaissance d'un ou plusieurs de ces langages et styles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'une connaissance générale des styles et des répertoires musicaux incluant notamment les musiques d'application</li> <li>- Disposer de connaissances dans d'autres domaines artistiques</li>   <li>- Posséder des connaissances dans le domaine de l'analyse, les approfondir dans un domaine musical choisi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Connaître la diversité des styles et des répertoires musicaux</li> <li>&gt; Être initié à la diversité des outils d'analyse appliqués</li> <li>continue aux différents répertoires</li> <li>&gt; Connaître l'évolution des langages et le domaine des musiques appliquées</li>   <li>&gt; Approfondir les connaissances en analyse pour le domaine musical de son choix</li> </ul>	Évaluation continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; En commentaires d'écoute : repérage et mise en perspective des principaux éléments de langage d'œuvres de répertoires variés</li>   <li>&gt; Identification et commentaire détaillé de l'ensemble des caractéristiques du répertoire de sa dominante, à l'aide des outils d'analyse et à partir d'un ou plusieurs supports déterminés</li> </ul>
S'approprier une expression artistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les outils d'expression des langages et styles choisis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer sa personnalité artistique et son autonomie par la maîtrise des éléments d'un langage musical</li> <li>- Travailler la forme et la mise en forme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <u>Pour la musique instrumentale</u> :</li> <li>* Connaître et utiliser les techniques de l'écriture musicale, de l'orchestration, de l'arrangement</li> <li>* Être initié aux techniques de composition électroacoustique</li>   <li>&gt; <u>Pour la musique électroacoustique</u> :</li> <li>* Connaître, décrypter et utiliser des outils logiciels de traitement, de synthèse, de montage, ...</li> <li>* Développer des outils personnels</li> <li>* Être initié aux techniques de composition de la musique mixte</li>   <li>&gt; <u>Pour l'arrangement, l'orchestration</u> :</li> <li>* Réaliser une adaptation pour une formation associant le vocal et l'instrumental, un big band, un orchestre d'harmonie, une petite formation...</li>   <li>&gt; <u>Pour le multimédia</u> :</li> <li>* Connaître l'évolution des technologies et des méthodologies afin de pouvoir réagir en temps réel</li> </ul>	Évaluation continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Appropriation des outils d'expression et de langages, et leur utilisation, dans un temps donné, en vue d'une esquisse répondant à un cahier des charges</li> <li>&gt; Degré d'élaboration d'une production sous son aspect formel</li> <li>&gt; Originalité et richesse de la démarche artistique</li> </ul>

III - Communiquer, partager					
Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Communiquer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- "Etre au clair" vis-à-vis de sa démarche artistique</li> <li>- Porter un projet artistique lié à son œuvre et en présenter les modalités de réalisation</li> <li>- Echanger avec des artistes d'autres spécialités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porter un regard critique et pertinent sur une réalisation donnée, y compris sur ses propres travaux et les situer dans le contexte environnant</li> <li>- Se situer dans une démarche artistique en devenir</li> <li>- Définir un projet dans ses aspects artistiques, administratifs, budgétaires, organisationnels</li> <li>- Adapter son discours à des situations de rencontre avec des professionnels d'autres spécialités artistiques (chorégraphe, réalisateur de film, concepteur de jeux vidéos...)</li> <li>- Donner à ces professionnels des éléments précis sur son travail</li> <li>- Collaborer à un projet conçu dans le cadre d'un autre domaine artistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Identifier les grands courants de la création actuelle</li> <li>&gt; Positionner sa démarche de création en regard de ceux-ci</li> <li>&gt; Ecrire une plaquette de présentation d'un projet impliquant plusieurs partenaires</li> <li>&gt; Présenter des propositions par l'intermédiaire d'un instrument, d'un support</li> <li>&gt; Présenter les éléments d'une maquette, d'un échantillon</li> <li>&gt; Improviser pour proposer des idées musicales nouvelles</li> </ul>	Évaluation continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Présentation des enjeux majeurs de divers contextes artistiques</li> <li>&gt; Force de conviction</li> <li>&gt; Prise en compte des éléments et partenariats concourant au projet en vue d'en permettre une réalisation concrète</li> <li>&gt; Exposé argumenté et dynamique de ses partis-pris artistiques</li> <li>&gt; Adaptation à des sollicitations variées</li> <li>&gt; Qualité du rendu sonore</li> <li>&gt; Réponse nourrie aux demandes des partenaires</li> </ul>

III - Communiquer, partager (suite)					
Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Partager	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre à des situations de commande, les provoquer</li> <li>- Partager une démarche artistique avec des interprètes et collaborateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre les données d'un cahier des charges</li> <li>- Les renégocier si nécessaire</li> <li>- Les respecter</li> <li>- Être actif et force de proposition auprès des partenaires éventuels</li> <li>- S'intégrer dans un projet défini par un autre</li> <li>- Faire travailler son œuvre, éventuellement la diriger</li> <li>- Se constituer un réseau d'interprètes attentifs à sa démarche créatrice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Analyser les modalités de mise en œuvre d'un cahier des charges</li> <li>&gt; En mesurer la faisabilité et les éventuelles adaptations nécessaires</li> <li>&gt; S'engager dans cette réalisation</li> <li>&gt; Apporter une contribution personnelle à la définition du projet</li> <li>* <u>pour la musique instrumentale et l'arrangement, l'orchestration</u> : diriger un ensemble instrumental, donner des indications sur les modes de jeu utilisés, la couleur sonore attendue... ; posséder des connaissances organologiques</li> <li>* <u>pour la musique électroacoustique</u> : participer à la direction artistique et technique d'un concert de musique mixte ; collaborer à la réalisation d'un autre compositeur ; diriger et jouer le répertoire acousmatique en concert avec un orchestre de haut-parleurs</li> <li>* <u>pour le multimédia</u> : associer la musique et un support technique, déclencher des événements artistiques dans un jeu d'interactions</li> </ul>	Évaluation continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Pertinence des conclusions de l'étude de faisabilité</li> <li>&gt; Fiabilité vis-à-vis des engagements pris</li> <li>&gt; Propositions enrichissantes sur un projet déjà établi</li> <li>&gt; Précision des indications données</li> <li>&gt; Respect et mise en valeur des éléments importants de l'œuvre</li> <li>&gt; Qualité d'adaptation du discours aux différents interlocuteurs</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager une démarche artistique avec un public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'inscrire dans une démarche d'action culturelle</li> <li>- Expliciter ses intentions en adaptant son discours à différents publics</li> <li>- Rédiger une pochette de disque, un article pour une revue spécialisée, une note de programme</li> <li>- S'ouvrir aux démarches de transmission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Transmettre sa démarche artistique</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Simplicité de l'attitude et clarté du langage suscitant des phases d'échanges</li> </ul>

IV - Enrichir ses connaissances					
Activités	Tâches	Compétences, connaissances, attitudes	Compétences, connaissances, attitudes évaluées	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
S'ouvrir aux connaissances techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manier certaines technologies</li> <li>- Intervenir dans la prise de son en situation d'enregistrement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître et savoir manier les logiciels fondamentaux de l'informatique musicale</li> <li>- Connaître les techniques de prise de son</li> <li>- Réaliser la direction artistique d'un enregistrement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <u>Pour la spécialité instrumentale et l'arrangement</u> : connaître et manier les logiciels fondamentaux du traitement du son et de l'informatique musicale, s'exercer à un travail sur la matière sonore</li> <li>&gt; Connaître les techniques de prise de son</li> </ul>	Évaluation continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Manipulation de base des principaux logiciels</li> <li>&gt; Qualité du rendu sonore</li> <li>&gt; Efficacité de l'intervention lors d'un enregistrement</li> </ul>
S'ouvrir au monde professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se situer dans son environnement socio-professionnel</li> <li>- Connaître les aspects juridiques et réglementaires de la profession</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir réfléchi à la finalité d'un statut d'artiste</li> <li>- Participer à son insertion sociale</li> <li>- Connaître les modes d'organisation du spectacle vivant et leurs évolutions dans l'histoire</li> <li>- Connaître les dispositifs d'aides à la production (État, collectivités, fonds de soutien...)</li> <li>- Connaître les différents statuts d'artiste et d'auteur, le rôle et le fonctionnement des sociétés de gestion collective (SACEM, SACD, SPEDIDAM, ADAMI), les organismes d'affiliation au régime des artistes auteurs (Agessa, Maison des Artistes)</li> <li>- Connaître les différents droits et contrats relatifs au spectacle vivant : contrats de travail, modes de rémunération, règles de la propriété intellectuelle et artistique (notamment en matière de téléchargement, plagiat...) conventions collectives, droits à la formation professionnelle continue, prévention des risques, règles de perception des droits, monde de l'édition, contrats d'édition, mécanismes de l'autoproduction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Connaître les conditions d'exercice de sa profession</li> <li>&gt; Connaître le fonctionnement des institutions d'enseignement</li> <li>&gt; Connaître les dispositifs d'aides à la production (État, collectivités, fonds de soutien...)</li> <li>&gt; Connaître les différents statuts d'artiste et d'auteur, le rôle et le fonctionnement des sociétés de gestion collective (SACEM, SACD, SPEDIDAM, ADAMI), les organismes d'affiliation au régime des artistes auteurs (Agessa, Maison des Artistes)</li> <li>&gt; Connaître l'environnement structurel (statuts des entreprises employeurs, modes d'organisation et de financement du spectacle, chiffres clés de l'économie culturelle)</li> <li>&gt; Connaître le rôle des institutions (institutions sociales, organisations professionnelles, sociétés civiles, collectivités publiques)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Connaissances précises en matière d'organisation, de structuration et d'évolution du spectacle vivant, de l'activité économique connexe</li> <li>&gt; Connaissances de base en matière de droit social et approfondies concernant les droits d'auteur dans le cadre du spectacle vivant</li> <li>&gt; Connaissances de base au niveau du rôle des institutions œuvrant dans le domaine du spectacle vivant</li> <li>&gt; Connaissances précises des métiers du spectacle vivant et ceux en connexion avec celui-ci</li> </ul>
S'ouvrir à l'international	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer en langue étrangère</li> <li>- S'informer des évolutions artistiques à l'étranger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser au moins une langue étrangère, à l'écrit comme à l'oral, en priorité l'anglais</li> <li>- Suivre l'actualité musicale étrangère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Maîtriser au moins une langue étrangère, à l'écrit comme à l'oral, en priorité l'anglais</li> <li>&gt; Être attentif à l'actualité musicale internationale</li> </ul>	Évaluation continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Qualité de la présentation des grands courants de création à l'étranger dans le domaine musical de sa dominante</li> <li>&gt; Connaissance des dispositifs d'aide à la création au niveau international</li> </ul>

